



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-266

Ottawa, le 22 septembre 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	318 (Aliant Telecom)	le 18 août 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	207	le 18 août 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	208	le 19 août 2008
Bell Canada	7148	le 18 août 2008
Bell Canada	7149	le 19 août 2008
Société TELUS Communications	321	le 19 août 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*